

convenu qu'il devrait y avoir des consultations plus étroites entre les deux pays dans ce domaine.

Ils ont mis l'accent sur l'importance que les deux pays attachent au consensus qui se dégage à la Conférence du droit de la mer sur les droits souverains des états côtiers dans et sous la zone économique adjacente sur les ressources vivantes et non vivantes, et la juridiction concernant la recherche scientifique et la préservation du milieu marin dans de telles régions.

Ils ont exprimé leur préoccupation sur l'absence d'un degré semblable de progrès sur certaines autres questions d'importance fondamentale à la Conférence du droit de la mer, y compris, en particulier, la mise en oeuvre des principes fermement appuyés par les deux pays de la réserve du lit marin et du fond océanique et de ses ressources, y compris, en particulier, le nickel, au-delà des limites de compétence nationale comme l'héritage commun de l'humanité, pour des fins purement pacifiques, et l'établissement d'un régime international, y compris les mécanismes internationaux pour régir l'exploration de la zone et de l'exploitation de ses ressources, pour assurer une gestion et un développement rationnels et ordonnés de ces ressources et pour protéger contre d'éventuels effets économiques pernicioeux de l'exploitation du lit marin par des contrôles appropriés de production.

Ils ont aussi souligné l'importance de maintenir les règles du droit international établies sur la délimitation des limites marines et de l'inopportunité d'introduire l'incertitude dans le droit sur ces questions.

Ils ont exprimé leur conviction que la conférence ne peut s'achever avec succès sans un progrès rapide sur toutes ces questions. Les deux ministres ont exprimé leur satisfaction au sujet de la conclusion prochaine d'un accord pour le financement par la Société pour l'expansion des exportations et la Banque Royale du Canada, de turbines à gaz, de générateurs électriques, de sous-stations et d'équipement de lignes de transmission d'une valeur de 10 millions de dollars canadiens. Le projet d'IGEL est situé dans la région de la Guajira en Colombie.

La visite du Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a fourni l'occasion de passer en revue les relations commerciales entre les deux pays. On a attiré l'attention sur le problème du déficit commercial avec le Canada. Un examen des chiffres a révélé qu'il serait utile d'entreprendre une réconciliation des statistiques. Les deux ministres se sont dits confiants que le système de préférences généralisées servirait à améliorer l'accès au Canada des exportations Colombiennes. En vue de redresser le déficit commercial de la Colombie, la délégation colombienne a exprimé son souhait pour une amélioration accrue des conditions d'accès au Canada sous le système de préférences généralisées et a indiqué les articles d'intérêt aux exportateurs colombiens. Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures a accueilli la décision du gouvernement colombien d'ouvrir un bureau commercial au Canada.